

Chers actionnaires de Pearl Gold AG

Hier, le 5 août 2015, les procédures en réparation de préjudice engagées par Mr Diallo tant à titre personnel qu'au nom de ses deux sociétés, Pièces d'Or Mansa Moussa SA et SODINAF SA, ont trouvé une issue dramatique pour Pearl Gold AG.

En effet, notre société Pearl Gold AG a été condamnée à verser au total près de 38 MILLIONS d'euros à Mr Diallo, Pièces d'Or Mansa Moussa et SODINAF SA.

Ceci est la condamnation explicite des pratiques juridiques aventureuses de la direction de Pearl Gold AG que je dénonce depuis des mois dans mes communiqués.

Ces condamnations qui m'ont été remises hier, tout comme aux dirigeants de Pearl Gold AG, ordonnent « l'exécution provisoire de la décision nonobstant l'exercice des voies de recours ». En clair, Pearl Gold AG est condamnée à payer immédiatement la somme de 38 millions d'euros à Mr Diallo et ses deux sociétés.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous expliquer la signification de ce jugement pour une société comme la nôtre, laquelle vit déjà au crédit de Mr Pacha pour financer ses ambitions personnelles.

Cette terrible sanction montre à quel point les multiples procédures engagées par Mr Pacha étaient injustifiées aux yeux du Tribunal. Ces trois Jugements visent les procédures qui ont été intentées non pas contre

Wassoul'Or SA, mais contre Mr Diallo lui-même et deux de ses sociétés, dont la SODINAF SA, détentrice de près de 55% des actions de Wassoul'Or SA, tous trois actionnaires de Wassoul'Or SA.

J'ai toujours dénoncé et marqué mon opposition à cette politique. Mes communiqués ont chaque fois été ignorés des dirigeants de Pearl Gold AG, qui ont, malgré mes demandes répétées, refusé de les publier sur leur site web, au mépris de votre droit d'être informé avec la plus grande transparence, alors que je détiens plus de 20% de la compagnie. Ce même droit qu'invoquent ces mêmes dirigeants pour publier sur leur site des articles « à charge » calomniant Mr Diallo, articles qui figurent encore aujourd'hui même sur le site de Pearl Gold AG, alors même que les auteurs de ces articles ont été condamnés pour diffamation par la Justice dans un Jugement datant du 21 avril 2015.

Cette politique de cloisonnement est la démonstration des intentions « douteuses » des dirigeants de Pearl Gold AG, qui ont été jusqu'à demander le redressement et même la LIQUIDATION de Wassoul'Or SA, notre seul actif.

Pearl Gold AG n'a pas non plus publié comme elle l'aurait du le Jugement en Appel du 14 juillet 2015, octroyant à Wassoul'Or SA un concordat qu'elle demandait après avoir réglé toutes les dettes de tiers, et auquel Pearl Gold AG s'est opposé pour une raison qu'elle devra expliquer ultérieurement.

Pearl Gold AG est encore une nouvelle fois en infraction avec la législation allemande car elle ne communique

pas non plus sur l'action que Martagon a initiée auprès des Tribunaux Allemands pour contester les résultats de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à Francfort à la fin juin. En effet, Martagon conteste auprès des Tribunaux allemands la disqualification arbitraire de plus de 2,5 millions de voix, lesquelles nous auraient permis de gagner la plupart des votes lors de cette AG.

Une AG qui n'a aucunement permis de connaître la situation financière de Pearl Gold AG, contrairement à ses obligations légales. Pearl Gold AG a d'ailleurs été condamnée en Allemagne à une amende de 70'000.- euros pour ce retard. Information qui elle non plus n'est pas publiée sur le site de Pearl Gold AG, dont acte.

J'appelle ici tous les actionnaires désireux de se porter avec moi devant les Tribunaux Allemands contre les dirigeants de Pearl Gold AG, tant à l'encontre du Management que du Conseil de Surveillance, à se faire connaître de notre avocat, Me Bertrand Malmendier, <http://www.malmendier-partners.com/fr> ou à l'adresse suivante : martagonclaim@gmail.com !

En effet, ces dirigeants, sont tous complices de cette politique désastreuse qui nous a mené jusqu'ici, et peuvent être poursuivis personnellement à ce titre.

Si Mr Diallo se porte en justice pour l'exécution de cette décision, c'est la faillite assurée de Pearl Gold AG. Il est temps de prendre acte de l'échec de la politique menée par ces dirigeants dont aucun n'est vraiment actionnaire de notre société, et dont tous poursuivent un but et des intérêts qui nous sont contraires.

Entre temps, Wassoul'Or SA a tranquillement repris ses activités en conformité avec les propositions qu'elle a faites et qui lui ont permis d'obtenir le concordat qu'elle a demandé.

Dans l'attente de vous lire nombreux,

Olivier Couriol